

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois. 13.50

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. 15 fr.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

INSERPTIONS: Annonces: la ligne. 20 c.

Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARANT, libraire, Grand-Place à Paris, chez MM. HAVAS, LAPITTE et C<sup>o</sup>, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'OFFICE de PUBLICITÉ.

ROUBAIX, 29 MAI 1879

BOURSE DE PARIS DU 29 MAI

Cours à terme de 1 h. 00, communiqués par MM. A. MAIRE et H. BLUM, 60, rue Richelieu, Paris.

Table with columns: VALEURS, Cours du jour, Cours précéd. Rows include 3 0/0 amortissable, Rente 3 0/0, Act. Nord d'Espagne, etc.

Ces cours sont affichés chaque jour, vers 2 h. 1/2, chez MM. A. MAIRE et H. BLUM, 178, rue du Collège, à Roubaix.

BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental) 29 MAI 28 MAI

Table with columns: VALEURS, 29 MAI, 28 MAI. Rows include 3 0/0, 4 1/2 0/0, Emprunt 5 0/0.

Service particulier 29 MAI 28 MAI

Table with columns: VALEURS, 29 MAI, 28 MAI. Rows include Act. Banque de France, Société générale, Crédit f. de France, etc.

DEPARTS COMMERCIAUX New-York, 29 mai

Change sur Londres, 4,87 00; change sur Paris, 5,13 75; 100.

Dépêches de MM. Schlagdenhaufen et C<sup>o</sup>, représentants à Roubaix par M. Bulteau-Grymoneux:

Havre, 29 mai. Ventes 100 b. Marché calme. Liverpool, 29 mai. Ventes 6,000 b. Marché languissant.

New-York, 13 1/2. Recettes 12,000 b. New-Orléans low middling 92 1/2. Savannah 85 1/2.

BULLETIN DU JOUR

Un ministre qui n'était pas précisément, avant-hier, sur un lit de roses, c'est M. Lepère, qu'une question de M. Georges Brème a tenu pendant une heure sur la sellette dans le plus grand embarras.

s'expliquer et finalement il n'a rien expliqué du tout; il a essayé de se tirer d'affaire en déclarant que le maire en question avait donné sa démission. Or, il est bon de faire remarquer que cette démission n'a été donnée que le lendemain du jour où le gouvernement a été prévenu qu'il serait interrogé à ce sujet.

Après une scène fort tumultueuse, l'incident a été clos par M. Sénart qui présidait la séance et il a eu pour tout résultat de valoir un rappel à l'ordre à M. le baron Dufour pour avoir persisté indécemment à demander la date de la démission du maire de Cysoing.

Il n'en est pas moins vrai que ce maire a été illégalement maintenu dans ses fonctions pendant plus d'une année, en dépit des légitimes réclamations dont le préfet du Nord était assésié. Voilà comment, sous la Vraie République, on entend et on pratique les principes de la légalité! Ah! si un pareil méfait avait pu être mis à la charge du 16 mai, de quelles clamours n'aurait-on pas fait saigner nos oreilles!

Si un pareil système pouvait prévaloir longtemps encore, qu'une comprend, qu'une sent que nous nous acheminions à grands pas vers la décadence? Nous rappellerons l'autre jour aux lecteurs de ce journal un passage du magnifique plaidoyer de Cicéron contre Verres.

« Les Etats en ruine, dit le grand orateur romain, présentent d'ordinaire cette dernière phase que les condamnés sont réhabilités, les prisonniers élargis, les déportés rapelés de l'exil, les arrêtés de justice cassés, les juges menacés. Témoins de ces faits, il n'y a personne qui ne préjuge la chute d'une république où ils se produisent, personne qui ne conserve encore pour elle le moindre espoir de salut. »

Ne dirait-on pas ces lignes prophétiques écrites juste pour notre temps? N'est-ce pas le tableau fidèle de ce qui se passe sous nos yeux depuis que notre gouvernement tend à verser chaque jour de plus en plus dans l'ornière du radicalisme? Que pensent nos républicains de cet oracle du prince de la parole de l'ancienne Rome? Ils le récuseront sans doute et diront que Cicéron était un pur clercal.

M. A. de Baudry-d'Asson, député de la Vendée, vient d'adresser la circulaire suivante à ses électeurs:

Messieurs, La France était déjà en République quand vous m'avez fait l'honneur de m'appeler à vous représenter à la Chambre des députés.

C'est presque à l'unanimité des votants que, le 14 octobre 1877, vous avez confirmé mon mandat. En me nommant votre député, vous avez hautement proclamé que la même foi religieuse et politique unissait intimement nos âmes dans les mêmes respects et dans les mêmes espérances patriotiques.

Non, messieurs, vous ne m'avez pas confié un mandat législatif pour aller approuver à Versailles une politique que nous réprouvons et que nous condamnons en-semble.

Notre chère Vendée, demeurée fidèle aux traditions nationales, pour lesquelles elle a si généreusement versé son sang, n'attendait pas que son représentant abandonnât un seul instant les grandes et nobles causes qu'elle a toujours héroïquement soutenues.

Dans la mesure de mes forces — c'était mon devoir, messieurs — j'ai tenté de défendre, à l'exemple et dans les rangs de mes vaillants collègues de la Droite, notre honneur attaqué, nos évêques persécutés, nos prêtres calomniés, nos ordres religieux outragés, nos intérêts compromis et nos libertés menacées.

Il fallait bien compter que la tâche serait rude pour tout député de la minorité qui ne prendrait conseil que de sa conscience et de son mandat antirévolutionnaire, en face d'un gouvernement dont il devait contrôler la gestion et au milieu d'une Assemblée dont il devait condamner les tendances.

Je ne me suis jamais fait illusion, messieurs, sur l'esprit d'intolérance contre lequel nous aurions à combattre.

Les événements m'ont bientôt donné raison. Je n'ai peut-être pas fait entendre une seule protestation et n'ai pas émis une revendication à la tribune sans être aussitôt frappé des peines disciplinaires accumulées dans le règlement de la Chambre des députés.

Je ne m'en plains pas; nul ne va résoudre au combat sans courir les chances d'un revers blessé. Je viens aujourd'hui d'être frappé de la censure par la majorité républicaine, sur la proposition de M. Gambetta, président de la Chambre.

Quel était donc mon crime? Le voici: Un membre du cabinet proclamait bien haut que le gouvernement est républicain et libéral!

Libéral? Non! Je suis-je écrit. Libéral! Un ministère qui, sous des prétextes politiques, ôte aux généraux le commandement de leurs corps d'armée; libéral! un ministère qui arrache de leurs sièges de vénérables et dignes magistrats, qui chasse de leurs emplois des milliers de fonctionnaires honorables et estimés.

Libéral! un ministère qui soutient les projets de lois Ferry contre la liberté de l'enseignement et qui se prête à l'interdiction des processions; libéral! un ministère qui expulse de leurs écoles les instituteurs congréganistes et nos saintes Sœurs vouées à l'enseignement

populaire; libéral! un ministère qui suspend, pour des articles de journaux, l'inviolabilité des députés.

Pouvais-je, Messieurs, je vous le demande, laisser passer sans protestation cette contre-vérité? D'ici à quelques jours vous verrez afficher dans toutes nos communes le compte-rendu de l'incident qu'a soulevé ma protestation. Vous respecterez tous le papier officiel.

Mais je ne veux pas que vous ayez à attendre jusqu'à l'exécution de la sentence que j'ai atteinte, pour connaître les causes qui l'ont amenée. Je me fais un devoir de vous adresser à chacun un extrait du procès-verbal de la séance du 24 mai, pour vous mettre à même d'apprécier exactement le rôle de M. Gambetta, mon accusateur, et celui de mes juges, les députés de la gauche, qui, au mépris d'un règlement pareux-mêmes édicté, m'ont condamné sans avoir voulu m'entendre.

Vous y verrez, messieurs, que le dictateur de Tours et de Bordeaux, l'homme qui, pour établir sa République, a fait follement répandre le sang de vos enfants, qui, pour satisfaire son ambition, n'a pas reculé devant la perte de deux de nos provinces, qui a tour à tour violé les lois, confisqué les libertés et excité toutes les révoltes, a voulu me présenter au pays comme un fauteur de guerre civile.

J'ai dit, et c'est un juste hommage que je devais rendre à vos sentiments, que les Vendéens, avec les Bretons, et j'ajoute aujourd'hui avec la grande armée de tous les catholiques et de tous les honnêtes gens de France, n'hésiteraient pas à soutenir la lutte pour défendre leur liberté religieuse.

Aujourd'hui, c'est par des projets de législation liberticide que nous sommes provoqués et attaqués, c'est aussi, messieurs, sur le terrain de la justice et de la loi, au nom des droits méconnus de la conscience et de la famille, que nous avons résisté et que nous résisterons sans défaillance. Nos adversaires ont voulu frapper au-dessus de nous et d'eux-mêmes; leurs coups portés contre l'Eglise, la conscience et la liberté, ils seront impuissants. Ils ont compté sans Dieu et sans l'honneur de la France.

Recevez, messieurs, la nouvelle assurance de mes sentiments affectueux et d'un dévouement qui ne vous fera jamais défaut.

A. DE BAUDRY-D'ASSON, Député de la Vendée.

CE QUE LES RADICAUX ENTENDENT PAR UN MAUVAIS FRANÇAIS

L'Echo de la Dordogne annonce que M. de Boysson, maire de Doissac, vient d'être révoqué pour avoir fait publier une lettre dans laquelle se trouvent les passages suivants:

« On vient de transmettre au Comité central des pétitions du canton de Belvès, sollicitant le maintien des lois de 1830 et 1875 relatives à la liberté d'enseignement.

« Vous ne pouvez douter de mon adhésion, alors que mieux que tout autre, je dois tenir pour calomnieuses les attaques de ceux qui trouvent peu française et peu conforme aux progrès de la science l'éducation que les religieux donnent à nos enfants.

« J'avais sur les champs de bataille de 1870-71 six de mes fils tous électes

vés par les Jésuites, tous sortis de l'Ecole polytechnique et de Saint-Cyr; deux sont tombés sous le fer ennemi aux combats de la Malmaison et de Ireteval; trois ont subi une dure captivité; notre patriotisme n'a fait que s'accroître au milieu de ces douloureuses épreuves.

« A. DE BOYSSON, « Assoc. maire de Coissac (Dordogne) ». Comme MM. Lepère et Ferry doivent être fiers d'avoir puni un père de famille si peu Français!

On lit dans le Journal du Loiret: « Il se confirme que de graves difficultés, suscitées par le président de la République, ont failli empêcher la remise de la barrette aux cardinaux.

« M. Jules Grévy aurait refusé de se conformer au cérémonial traditionnel. Il aurait déclaré qu'il ne voulait pas de « messe », qu'il ne voulait pas « pontifier », et il aurait demandé au nonce de supprimer dans la cérémonie tout ce qui avait le caractère religieux.

« Le nonce aurait télégraphié à Rome. « On raconte que M. Lepère aurait vivement insisté pour que le président de la République suivit l'usage, comme l'avait fait le maréchal de Mac Mahon. Il aurait été jusqu'à dire que, si les formalités usuelles n'étaient pas observées, il y aurait, selon lui, une diminution du droit de l'Etat et que, pour sa part, il ne pourrait pas, dans ces conditions, « ordonner » les traitements des nouveaux cardinaux. »

L'Esprit des Morts, dans la France d'hier: « C'est par l'activité, par cette activité infatigable, née du besoin d'étendre en tous sens son existence, son nom et son empire, que se fait reconnaître un homme supérieur. La supériorité est une forme vivante et expansive. »

Est-il vrai que l'Esprit des Morts soit dédié à M. Grévy?

A moins d'avoir perdu le sens commun, s'écrie le Soleil, nous ne devons faire le traité de commerce avec aucune des six grandes puissances aussi longtemps que l'Allemagne n'en aura pas conclu un avec nous, ou aussi longtemps qu'elle n'aura pas accordé à une de ces six grandes puissances une tarification modérée dont nous puissions nous-mêmes bénéficier.

Chambre des Députés

Séance du mardi 27 mai

L'INCIDENT du MAIRE de CYSOING

(D'après le compte-rendu officiel.) M. GEORGES BRÈME. — Messieurs, je viens demander à M. le ministre de l'Intérieur pourquoi il n'a pas nommé et conservé jusqu'aujourd'hui, comme maire de Cysoing, M. Desmons qui n'avait pas le droit de faire partie du conseil municipal; je viens lui demander également pourquoi il a retenu pendant plus de six mois au ministère de l'Intérieur le dossier de l'élection de Cysoing, qui lui a été communiqué le 16 novembre 1878 et qui a été réclaté à diverses reprises par le conseil d'Etat.

Un simple exposé des faits suffira pour vous édifier sur les procédés abusifs de l'administration. Aux élections municipales du 6 janvier 1878, l'ancienne administration municipale se présente, le maire en tête, aux suffrages des électeurs; elle fut nommée à une grande majorité. Un seul dissident, M. Desmons, passa en dehors de la liste, et, grâce à des manœuvres que je n'ai pas à qualifier ici, il fut nommé le dernier de la liste.

Le Gouvernement choisit-il le maire dans le sein de l'ancienne administration municipale qui venait de recevoir cette éclatante consécration du suffrage universel? Non, il nomma M. Desmons, qui était arrivé le dernier sur la liste.

M. CUNÉO D'ORNANO. — Et dont l'élection était nulle! M. GEORGES BRÈME. — Et alors qu'il était notoire que M. Desmons, dont l'élection était frappée de protestation, n'avait pas le

droit de faire partie du conseil municipal. Les auteurs de la protestation se fondaient sur ce que M. Desmons était beau-frère de M. Delval, conseiller municipal élu, et sur ce que M. Delval avait eu une majorité plus forte que celle de M. Desmons.

L'affaire vint devant le conseil de préfecture. M. Desmons, pour conserver son écharpe de maire, prétendit que M. Delval, son beau-frère, n'était pas son beau-frère. (Rires à droite.)

Le conseil de préfecture fut alors forcé de renvoyer les parties devant les tribunaux pour juger la question d'état. Le tribunal civil de Lille rendit un jugement qui déclara que M. Delval était bien le beau-frère de M. Desmons. (Nouveaux rires à droite.) J'ai là le jugement.

Pensez-vous que, le jugement une fois rendu, le ministre reprit le maire dans l'ancienne municipalité? Non! Il conserva M. Desmons, qui était arrivé le dernier sur la liste. Son élection était nulle.

M. Desmons pour conserver cette écharpe de maire à laquelle il tient tant, fit appel du jugement du tribunal, et c'est seulement au bout de trois mois, alors que l'arrêt de la cour d'appel allait être rendu, qu'il se désista purement et simplement de son appel. Il était, à ce moment, resté maire pendant dix mois, bien qu'il fût sans qualité pour siéger dans le Conseil municipal.

M. HARTVENS. — De quelle opinion étiez-vous?

M. DUGUÉ DE LA FAUGONNERIE. — Ironiquement. Il était bonapartiste.

M. GEORGES BRÈME. — M. Desmons reconnaissait ainsi, par son désistement, que le jugement du tribunal de Lille était bien fondé.

Les auteurs de la protestation reviennent devant le conseil de préfecture pour faire prononcer l'annulation de l'élection. Le conseil de préfecture communique le dossier au préfet du Nord, entend le commissaire du Gouvernement, et, à la date du 1er août, se déclare sans pouvoirs pour statuer sur la protestation dont il s'agit, attendu qu'il aurait dû juger dans le délai d'un mois à partir de la réception à la préfecture des pièces relatives à l'élection attaquée, et que ce délai était expiré depuis longtemps par l'effet des circuits de procédure inventés par M. Desmons. (Rires ironiques à droite.)

Jusqu'ici nous ne voyons nettement que les agissements de M. Desmons. Nous allons maintenant voir ceux de l'administration. Un pourvoi est fait devant le conseil d'Etat; le dossier y est déposé à la fin du mois d'octobre; le 16 novembre il est communiqué à M. le Ministre de l'Intérieur pour avoir son avis. Le Ministre nous presse de mettre ce dossier dans un carton.

A partir de ce moment, les amis de M. Desmons font courir le bruit que le dossier ne sortira plus du ministère de l'Intérieur et que le ministre d'Etat aura bien le conseil jusqu'aux élections municipales. (Rires bryant à droite.) M. PRAX-PARIS. — Ils ont eu raison.

M. LE BARON DUFOUR. — Ils ont dit la vérité. M. GEORGES BRÈME. — Par l'effet de ces agissements présumés, M. le ministre a ainsi gagné les dix-huit mois pendant lesquels M. Desmons est resté maire sans aucun droit.

Un membre à droite. — On a toujours gagné dix-huit mois. M. GEORGES BRÈME. — Le dossier est donc communiqué au ministère de l'Intérieur, le 16 novembre. Les auteurs de la protestation écrivent à leur avocat, au mois de janvier, pour lui demander pourquoi on ne juge pas l'affaire. L'avocat demande communication des pièces au conseil d'Etat; et le conseil d'Etat les réclame au ministère de l'Intérieur, le 13 février.

Le ministre s'empresse de ne pas répondre. (Rires ironiques à droite.) Mais M. le ministre conservateur, M. Desmons, comme maire de Cysoing. M. PRAX-PARIS. — Et le dossier?

M. GEORGES BRÈME. — Il reste toujours au ministère de l'Intérieur. Il y a quinze jours, j'ai demandé à M. Martin-Feuilleul, sous-secrétaire d'Etat, quelques explications; et j'ai appelé son attention sur cette affaire. C'était le 17 mai, je crois. J'en ai parlé, le 17, à M. le ministre de l'Intérieur, puis le 24. Il a accepté la question pour aujourd'hui.

M'adressant à mes collègues de la majorité, je viens leur demander, à eux, qui ont longtemps réclamé la nomination des mai-

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 30 MAI

LA VIEILLESE

DE MONSIEUR LECOQ

Par M. F. DU BOISGOBEY PREMIÈRE PARTIE

M. LECOQ se dérobe

Mais du diable si je sais à quelle heure heure je vais sortir de cette bête. Ces imbéciles sont capables d'attendre le jour pour me relever de faction... et pendant que j'enrage ici, l'assassin fait du chemin sans compter que je gèle et que j'ai des crampes dans tous les membres.

En effet, la situation n'est pas gaie. Le martyr de l'ordre public avait le corps serré dans une gaine de bois et le dos meurtri par le poids d'un énorme balancier de cuivre.

Ses jambes fatiguées se refusant à le porter, il gelait à six degrés au-dessous de zéro; le froid le pénétrait jusque dans la moelle des os, et c'est à peine s'il pouvait respirer par l'étroite ouverture, placée heureusement devant sa bouche.

Et il ne croyait pas dire si juste, quand il prévoyait que ce supplice ne prendrait fin qu'avec cette longue nuit de janvier. Les premières lueurs du crépuscule blan-

chissaient déjà les vitres du salon, lorsqu'une voix qui ne ressemblait pas du tout à celle de l'assassin appela le chef de la sûreté par son nom.

On peut croire qu'il ne se fit pas prier pour répondre: — A moi!

Lé fidèle Piédouche se précipita aussitôt dans le boudoir, et la scène qui se passa alors entre lui et son supérieur est de celles qu'on ne saurait raconter.

La stupefaction du numéro 29 en retrouvant son général dans la caisse d'une horloge, la colère du captif, les reproches et les excuses, les questions et les réponses qui se croisaient, tout cela formait une sorte de comédie agrémentée de quiproquos dont il est aisé de se figurer l'effet.

Les premiers mots de cet entretien à bâtons rompus s'échangèrent à travers le trou de l'horloge, circonstance qui ajoutait encore à la bizarrerie de la situation.

Heureusement, Piédouche avait toujours en poche un arsenal portatif, pincettes, ciseaux de menuisier, crochets de serrurier et autres ustensiles propres à forcer dans ses derniers retranchements un malfaiteur qui se barricade.

Il s'empresse de faire sauter la porte de la prison et son chef venait de passer de longues et désagréables heures; il l'aida respectueusement à en sortir, et il l'aida à respirer par l'étroite ouverture, placée heureusement devant sa bouche.

Mais le chef de la sûreté n'accepta ni le siège, ni l'alcool.

— J'espère au moins que tu l'as coffré? demanda-t-il brusquement.

— Qui ça, patron? dit le policier ébahi.

— L'homme... celui qui est entré ici à minuit et qui a dû sortir un quart d'heure après.

— Faites excuse, patron. Je n'ai vu que l'employé supérieur de la préfecture... celui que M. le préfet vous a envoyé.

— Es-tu fou ou te moques-tu de moi? — Ni l'un ni l'autre, patron. Sur le coup de minuit, j'ai vu arriver, du côté de la rue Lhomond, un particulier très-bien mis... paletot à longs poils, cache-nez blanc, chapeau de soie tout neuf, gants de coton gris... il s'est arrêté devant la grille, il a poussé la porte, et il est entré dans la maison comme chez lui.

— Et tu ne lui as pas sauté dessus? — Patron, je ne connais que ma consigne. Vous m'avez dit, quand vous m'avez mis en faction, de laisser passer tous ceux qui se présenteraient, et de ne bouger qu'à votre coup de sifflet.

— Bon! mais quand cet homme est sorti? interrogea le chef d'une voix qui tremblait de colère.

— Vous ne m'avez pas donné d'ordres pour la sortie, patron. Et comme vous n'avez pas sifflé, j'étais assez embarrassé.

Pourtant, j'ai pris sur moi d'arrêter l'individu au moment où il filait, déjà le long de la grille, et de lui demander d'où il venait.

Piédouche, en expédition, se précipita aussitôt d'une gourde pleine.

il m'a répondu tout de suite: « Je suis de la maison. »

— Et tu as cru que cela voulait dire: Je suis de la police?

— Je n'ai pas cru ça tout de suite... à preuve que j'ai demandé à voir sa carte.

— Et il te l'a montrée?

— Oui, patron. Oh! il était en règle. Et il a ajouté qu'il venait de la part de M. le préfet pour vous faire une communication importante.

— Double brute! s'écria le chef à bout de patience. Tu savais bien qu'à la préfecture on ignore encore que nous sommes ici, et même que le crime a été commis rue de l'Arbalète.

— Ça m'a un peu étonné que M. le préfet fût déjà informé; mais je me suis dit qu'en reconduisant le muet, Pigache avait peut-être conté la chose au directeur du Dépôt, et que le directeur...

— Tais-toi, malheureux! et apprends ce que tu viens de faire. Tu as laissé échapper l'assassin.

— L'assassin! s'écria Piédouche en reculant de deux pas. C'était l'assassin, ce grand qui avait un paletot si cossu!

— Oui, c'était lui, dit avec colère le chef de la sûreté; et par ta bêtise, il nous échappe, quand tu n'aurais qu'à tendre la main pour le prendre.

Tu es cause que nous manquons la plus belle affaire que j'aie vue depuis que je travaille.

Ton compte est réglé, mon garçon; tu peux faire tes paquets. Nous n'avons pas besoin d'agents qui se font voler par le

premier venu... car il n'est ni grincé, ni escarpé de son état, ce paroissien-là, et il t'a fait voir le tour, à toi qui as vingt ans de services à la sûreté... c'est honteux!

L'agent baissait la tête et faisait triste mine pendant que son supérieur lui lançait cette obprobriation, en l'appuyant de gestes irrités.

Pourtant, après la première bordée, Piédouche se redressa un peu et dit avec émotion:

— C'est vrai, patron, je suis fautif. J'ai mérité qu'on me chasse. J'ai servi vingt ans, comme vous dites, et toujours avec honneur, je peux le dire. Mais ça n'y fait rien... Dans notre métier, on n'a pas le droit de se tromper.

Faites-moi rayer. Je crèverai de faim et mes gosses aussi... J'en ai trois, et ils n'ont que moi depuis que la mère est morte d'un chaud et froid qu'elle avait attrapé au lavoir. Tant pis! ça m'apprendra à ne pas gôber ce qu'un bourgeois me dit dans la rue. Et puis, j'ai été trop bête aussi... J'aurais dû voir qu'il n'était pas de chez nous, rien qu'à sa déguise et à sa manière de marcher.

— Encore, si tu avais regardé le numéro qu'elle portait! Mais tu vas me dire que tu n'y as pas pensé; dit amèrement le chef, que cette déconvenue avait mis hors de lui.

— Non, je n'y ai pas pensé, patron, pas plus que je n'ai fait attention que la carte... je m'en souviens maintenant... était de l'ancien modèle... une vieille carte que ce grand-là aura trouvée ou achetée... J'ai ma-

nouvri comme un conscrit... Que voulez-vous? il y a des jours où on n'est pas son affaire... D'ailleurs, je ne pourrais pas rester... les camarades sauront ça... je n'oserais pas les regarder... Qu'on me flanque à la porte... je ne l'aurai pas volé... je me ferai balayer ou chiffonnier pour que les gosses aient du pain.

Oh! ce n'est pas dans l'espoir de vous attendre que je vous dis tout ça, patron, ajouta Piédouche qui avait surpris sur la figure de son chef un mouvement de pitié.

Je sais ce que me revient et je ne me plains pas... et même je m'oublierai jamais que vous avez été bon pour moi... mais je n'oublierai pas non plus le guez qui est la cause de mon malheur... et je le trouverai, le gredin... et je ne serai content que le jour où je l'aurai vu faucher sur la place de la Requette.

— Alors, tu crois que tu le reconnaîtras? demanda vivement le chef.

— Oui, à ses yeux. Il ne faisait pas bien clair, vu que nous étions loin du bec de gaz quand j'ai arrêté; mais ils brillent comme ceux d'un chat, ces yeux-là. Et puis il a des sourcils qui se rejoignent sur la racine du nez.

A suivre.

AVIS AUX SOCIÉTÉS

Les Sociétés qui confient l'impression de leurs Affiches, Circulaires et Régléments à la Maison Alfred REBOUX, (rue Neuve, 17), ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du Journal de Roubaix et dans la Gazette de Tourcoing.